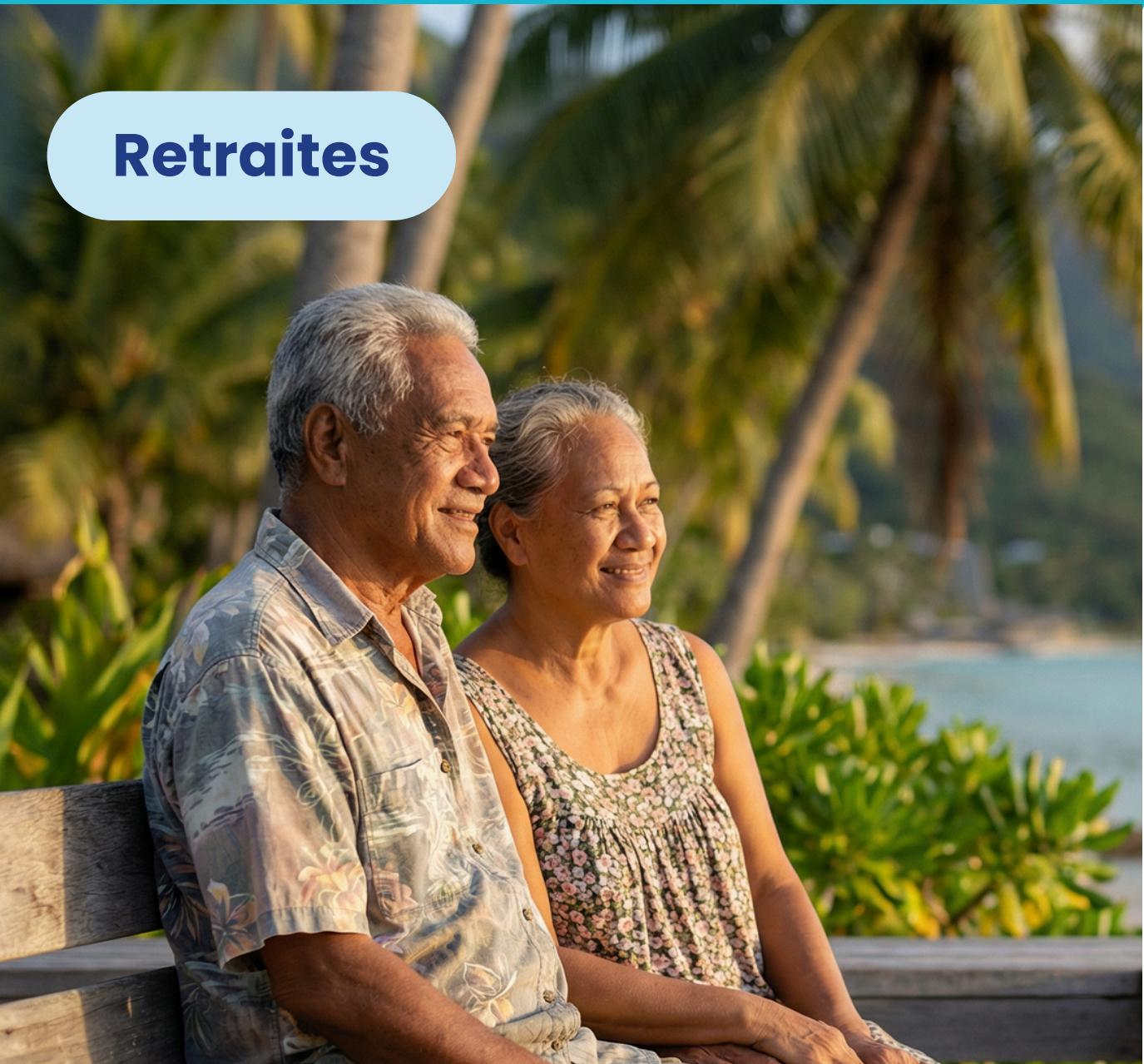


Retraites



Revalorisation des pensions dès janvier 2026

À compter de **janvier 2026**, les pensions de retraite du régime des travailleurs salariés (tranche A) sont **revalorisées de 1,4 %.**

Cette augmentation concerne :

- les retraités du régime des travailleurs salariés ;
- les bénéficiaires d'une pension de réversion.

Premier versement revalorisé : mercredi 7 janvier 2026

La revalorisation est automatique, aucune démarche n'est nécessaire.

Important : Certains retraités qui n'ont pas bénéficié de remboursement de soins au cours de l'année 2025 doivent fournir un justificatif de vie afin d'éviter toute interruption de paiement. [Plus d'infos ici](#)

Des prestations modernisées pour plus d'équité

Depuis novembre 2025, la CPS modernise les prestations et aides familiales pour plus d'équité et de simplicité pour les familles.

Prestations concernées :

- Allocation prénatale : 59 000 F
- Allocation de maternité : 72 000 F
- Allocations familiales : 12 000 F ou 15 000 F selon les revenus
- Participation à la cantine scolaire : jusqu'à 200 F par repas et par enfant

Familles



Ce qui change :

- Montants harmonisés entre tous les régimes
- Allocations adaptées aux ressources des familles
- Participation à la cantine reconnue comme un droit universel
- Démarches simplifiées et automatisées par la CPS

Prévention



100 minutes pour la vie » : un défi pour les jeunes du BTP

La CPS, en partenariat avec l'OPPBTP et la DGEE, relance en Polynésie française le challenge « **100 minutes pour la vie** », destiné aux élèves et apprentis des filières Bâtiment et Travaux Publics.

› Du 12 janvier au 6 février 2026

Grâce à une application mobile, les participants relèvent des défis et apprennent à identifier les risques professionnels et à adopter les bons réflexes prévention dès le début de leur carrière. Des récompenses attractives sont à gagner (smartphones, tablettes, montres connectées...).

[Plus d'infos sur ce challenge](#)

La Protection Sociale Généralisée : un pilier du vivre-ensemble

Depuis 1995, la **Protection Sociale Généralisée** (PSG) garantit à chaque Polynésien une couverture sociale tout au long de la vie : **santé, famille, retraite, handicap.**

Face aux nouveaux enjeux de société, la CPS poursuit la **modernisation de ses dispositifs**, tout en préservant les valeurs de **solidarité et d'équité** au cœur du modèle social polynésien.

Protection sociale



Une remarque, une question ? Contactez-nous : communication@cps.pf
Retrouvez les informations qui vous intéressent sur notre site internet
www.cps.pf

Avec la CPS, prenons soin de nous !



Caisse de Prévoyance
Sociale de Polynésie
Te Fare Turuūta'a

